

## L'AVERTISSEMENT ÉMIS PAR LE MINISTÈRE

**M. Geoff Scott (Hamilton-Wentworth):** Madame le Président, en guise d'entrée en matière à ma question au ministre de la Consommation et des Corporations sur cette très importante question, je voudrais signaler au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social que plusieurs États américains ont interdit l'isolant à base de mousse d'urée-formaldéhyde.

Ma question au ministre de la Consommation et des Corporations est celle-ci, madame le Président. En 1978, M. Richard Viau, chef du Programme de sécurité-incendie et produits chimiques du ministère, a publié l'avertissement suivant:

Les gens devraient y penser deux fois avant d'isoler leur maison avec ce produit... l'urée-formaldéhyde est un produit chimique très irritant, susceptible de provoquer des migraines, des allergies et une foule d'autres problèmes.

Compte tenu de cet avertissement, le ministre de la Consommation et des Corporations pourrait-il expliquer à la Chambre pourquoi, alors que son ministère connaissait ce danger dès 1978, le gouvernement a quand même financé l'isolation des maisons avec cette substance aux termes du Programme d'isolation thermique des maisons, pourquoi on n'a pas tenu compte de l'avertissement de ce fonctionnaire et pourquoi le consommateur doit maintenant en faire les frais?

[Français]

**L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes):** Madame le Président, je comprends mal les questions de l'honorable député, puisque le gouvernement a interdit ce produit et qu'aujourd'hui encore nous maintenons cette interdiction.

[Traduction]

DEMANDE D'AIDE POUR LES PROPRIÉTAIRES DE MAISON

**M. Geoff Scott (Hamilton-Wentworth):** Madame le Président, il n'en reste pas moins que les propres services du ministère connaissaient les dangers que présente pour la santé l'isolant à base de mousse d'urée-formaldéhyde et avaient publié un avertissement à ce sujet. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a déclaré à sa conférence de presse ce matin que le gouvernement avait été victime d'un manque d'information sur l'urée-formaldéhyde. Pourtant, comme je l'ai signalé, plusieurs États américains ont effectué des études approfondies, et les responsables canadiens savaient bel et bien que cette substance pouvait causer des problèmes.

● (1425)

Je demande encore une fois au ministre: maintenant que le gouvernement possède la preuve que la mousse d'urée-formaldéhyde présente des risques pour la santé, quelles mesures son ministère prendra-t-il en vue d'aider les consommateurs canadiens à découvrir si leur maison peut poser des problèmes à cet égard? Le ministre ne croit-il pas que le gouvernement a au moins l'obligation morale d'aider les propriétaires à se sortir de ce pétrin, ou bien le ministre se contentera-t-il de dire aux consommateurs de se tirer d'affaire seuls?

[Français]

**L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Je m'excuse, madame le Président, je croyais avoir compris qu'il s'agissait d'un préambule et que le député adressait sa question à mon collègue le ministre de la Consommation et des Corporations. Je vais donc lui répéter ce que j'ai

## Questions orales

dit. Bien sûr que je n'ai jamais dit que le gouvernement était...

[Traduction]

Je n'ai jamais dit que le gouvernement était une victime dans cette affaire. J'ai expliqué au cours de la conférence de presse en réponse à une question que dans notre société de plus en plus complexe, il se produira très certainement une augmentation du nombre de cas de présence de produits chimiques au sujet desquels nous ne possédons tous que des renseignements limités. J'ai expliqué qu'à cet égard le gouvernement n'était pas plus informé que les consommateurs et qu'il était inutile d'accuser des gens d'avoir agi de mauvaise foi. Le rôle du gouvernement dans cette affaire est d'informer pleinement le public dès qu'il entre en possession de certaines informations, ce qui est précisément ce que nous avons fait. J'ai expliqué que nous avons effectivement écrit une lettre aux médecins, que nous avons largement informé la population des symptômes que présentent les personnes exposées aux émanations d'urée-formaldéhyde ayant servi à isoler leur domicile. Le Conseil national de recherche a fait publier des brochures expliquant les différentes façons de dépolluer ces maisons.

\* \* \*

## LES DROITS DES AUTOCHTONES

LA DÉCISION CONCERNANT LE PIPE-LINE NORMAN WELLS—LE RÉGLEMENT DES REVENDICATIONS TERRITORIALES DES AUTOCHTONES

**M. Edward Broadbent (Oshawa):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Hier, l'Office national de l'Énergie a recommandé de construire le pipe-line Norman Wells le long du Mackenzie. Or, cette décision est absolument contraire aux recommandations du rapport Berger, rapport selon lequel aucun pipe-line ne devrait être construit dans cette partie de notre pays tant que les revendications foncières des autochtones dans cette partie du pays n'auront pas été satisfaites. Je demande au ministre d'affirmer sans équivoque au député qu'aucun pipe-line ne sera construit tant que la question des revendications territoriales n'aura pas été réglée.

**L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Madame le Président, le chef du Nouveau parti démocratique devrait savoir que l'Office national de l'Énergie nous a fait part de sa décision en même temps pratiquement qu'il a fait paraître son communiqué de presse. J'ai affirmé à M. George Erasmus et aux Dénés que quand l'Office national de l'Énergie rendrait publique sa décision, je saisiserais le cabinet de cette affaire de concert avec mon collègue, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le feu vert pour le début des travaux ne sera pas donné tant que le gouvernement n'aura pas pris de décision et il commence tout juste à étudier le dossier. En attendant, des consultations vont avoir lieu avant que le cabinet n'étudie cette question pour prendre une décision. Ainsi dans le courant du mois et probablement plus spécialement vers le milieu du mois de mai, j'aurai des entretiens avec les Dénés et avec d'autres habitants des Territoires du Nord-Ouest qui estiment que cette décision les concerne plus particulièrement.